



Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le gouvernement de Hong Kong a autorisé la libre concurrence dans les services téléphoniques internationaux automatiques (IDD). Les services IDD étaient le dernier domaine dans lequel Hong Kong Telecom conservait un monopole. Cela fait de Hong Kong la région d'Asie la plus libérale du point de vue de la concurrence des télécommunications. Des licences ont été accordées à 30 exploitants pour fournir des services IDD à Hong Kong.

## INVESTISSEMENT

De façon générale, les investisseurs canadiens sont confrontés à peu de difficultés à Hong Kong; les mouvements bilatéraux d'investissement entre Hong Kong et le Canada atteignaient un total de 5 milliards de dollars en 1997.

## REPUBLIQUE DE CORÉE

### Aperçu

En 1998, les exportations de produits canadiens vers la République de Corée ont atteint un total de 1,74 milliards de dollars et les importations, 3,31 milliards de dollars. La Corée est le troisième marché du Canada pour les exportations de produits dans la région Asie-Pacifique (après le Japon et la Chine) et le sixième au monde.

La politique économique de la République de Corée a pour but de promouvoir son industrie interne et ses exportations tout en décourageant les importations de certains produits à valeur ajoutée. De façon générale, les tarifs douaniers, les licences d'importation et les procédures d'importation favorisent l'importation de matières premières et d'équipement industriel plutôt que de produits finis. Par exemple, la pratique coréenne de révision fréquente (tous les six mois) des tarifs douaniers appliqués donne de sérieux problèmes aux exportateurs qui essaient d'établir des relations d'affaires à long terme avec des importateurs coréens. Bien que les procédures d'importation aient fait l'objet d'une certaine libéralisation, d'importants obstacles et rigidités restent en place.

Le Groupe de travail Canada-Corée pour un partenariat spécial, mis sur pied en avril 1994, a pour objectif d'accroître la coopération dans des domaines comme le commerce, l'investissement, la coopération industrielle

et les transferts de technologie. Un sous-comité du Groupe de travail s'occupe des questions concernant l'accès au marché. Le Comité sur la coopération industrielle et technologique a également été créé dans le but d'approfondir la coopération entre les secteurs privés des deux pays. Il concentrera d'abord son attention sur la technologie de fabrication, les nouveaux matériaux, la biotechnologie, l'environnement, l'énergie et les télécommunications.

### Résultats obtenus en 1998

- En mars 1998, la Corée a éliminé les exigences restrictives d'étiquetage pour l'eau embouteillée traitée à l'ozone.
- En juin 1998, la Corée a convenu d'informer le Canada à l'avance de toute modification de son tarif douanier sur les importations de luzerne.
- En juillet 1998, la Corée et le Canada ont conclu un accord bilatéral sur les marchés publics qui permet aux fournisseurs canadiens de matériel de télécommunications de faire concurrence sur un pied d'égalité aux sociétés américaines et européennes.
- En juillet 1998, la Corée a modifié ses réglementations restreignant l'utilisation de lettres de crédit pour les produits dont les droits de douane dépassent 10 p. 100 et lorsque les termes de remboursement sont supérieurs à un an.
- En janvier 1999, le gouvernement coréen annonçait que le tarif douanier appliqué à l'huile de colza canola était ramené de 15 à 10 p. 100 pour les six premiers mois de 1999. Simultanément, le gouvernement coréen annonçait que les tarifs douaniers appliqués à l'orge et à l'orge de brasserie seront égalisés pour les six premiers mois de 1999.

### Priorités du Canada en 1999

- demander à la Corée de maintenir les tarifs appliqués de façon ouverte et de ne pas revenir sur les réductions de tarifs;
- organiser un séminaire sur l'alimentation qui aura lieu en Corée, pour montrer les avantages nutritifs d'un certain nombre d'aliments pour animaux, dont les pois fourragers, la luzerne et l'orge fourragère;
- essayer d'engager la Corée dans des discussions concernant son administration des contingents tarifaires;